

966

OFFICE NATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DES MUTILS, COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE LA GUERRE

N° **14964**

# CARTE DU COMBATTANT

Comité Départemental  
d' **ALLIER**

Valable du **8 JUIL. 1934** au **7 JUIL. 1939**

Délivrée à

M

**BARON**

Prénoms

*Gabriel*

Domicile

*Montluçon, rue Comarthe*

Né le

*25 novem<sup>r</sup> 1877*

A

*Maillet*

Départ

*Allier*

A **MOULINS**, **8 JUIL. 1934**

Pour le Président, Président empêché  
du Comité Départemental  
Le Chef de Service Administratif délégué

Le Titulaire,

*Baron*

*Baron*



## OBSERVATIONS IMPORTANTES

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature du titulaire.

Elle permet, notamment, de recourir à l'aide de l'Office National.

En cas de détérioration de nature à rendre difficile la vérification de l'identité, le titulaire a intérêt à demander le remplacement de sa carte au Comité départemental qui l'a établie.

Tout usage abusif ou frauduleux de la carte engage la responsabilité de son titulaire et expose celui-ci aux poursuites de droit commun.

## CROIX DU COMBATTANT

Le titulaire de la présente carte est autorisé, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1930 (art. 3), à porter les insignes de la Croix du Combattant.

